

## Un observatoire genevois des abus policiers est né

LUCA BENETTI, Date: Samedi, 01 octobre @ 00:00:00  
Sujet Genève

### **RÉPRESSION - En gestation depuis plusieurs mois, l'Observatoire des pratiques policières va bientôt entrer en fonction.**

La laborieuse tâche de l'adoption des statuts étant bouclée, l'association destinée à dénoncer les violences policières et à soutenir les victimes d'abus devrait commencer son travail d'observation. La nécessité d'un Observatoire des pratiques policières (c'est le nom adopté jeudi soir par l'assemblée générale) a commencé à germer dans l'esprit de personnes actives autour du Forum social lémanique, lors de la manifestation anti-G8 genevoise, en juin 2003[1]. Mais, depuis cette date qui a marqué tous les esprits, les violences commises par la police ont régulièrement défrayé la chronique genevoise (actes racistes, mesures disproportionnées, humiliations diverses...).

Tous les membres présents jeudi soir s'accordaient sur le fait que les abus de la police ne doivent en aucun cas être banalisés. D'où la nécessité d'une permanence[2] à l'écoute des victimes et d'un système d'archivage des dérapages avérés de la police.

Bien que très jeune (l'association compte une vingtaine de membres actifs et une cinquantaine de membres potentiels), l'Observatoire n'en a pas moins des propositions concrètes. Un exemple, qui pourrait marquer une première victoire de l'association et l'encourager dans son combat: la pose de matricules bien visibles sur les uniformes des policiers. «Nous nous attendons déjà à un refus de la police, mais cette mesure est un aspect fondamental de notre activité d'observateurs», confie Louca Lerch, membre actif de l'Observatoire. L'association entend en effet placer des observateurs lors de manifestations à Genève, et le port d'un matricule par les gendarmes faciliterait grandement leur tâche. Autre mesure importante partagée par les membres présents jeudi soir: l'amélioration de la formation des jeunes gendarmes. «S'il y a tant de dérapages à Genève, c'est que les policiers n'ont pas la formation adéquate», souligne Michel Caillat, membre de l'association. Conscient de la difficulté d'agir dans ce domaine, M. Lerch estime que ce n'est pas dans les cordes de l'association de modifier la formation des aspirants policiers. Il est en revanche possible d'émettre des recommandations, en passant soit par les autorités, notamment le ou la magistrat-e en charge de la police et de la sécurité, soit par un relais au Grand Conseil.

On l'aura compris, s'il est suffisamment fort, l'Observatoire des violences policières veut mener une activité de lobbying au Grand Conseil, passage obligé pour intervenir sur les projets de loi qui touchent à la liberté d'expression et de réunion. Un événement récent – l'interdiction par le Conseil d'Etat de manifester devant la mission des Etats-Unis – a d'ailleurs montré que le gouvernement avait franchi une étape supplémentaire en matière de répression, puisqu'il n'a pas tenu compte d'une décision du Tribunal administratif. C'est bien sur ce genre de cas que l'Observatoire entend agir. |